



Visite médicale après consommation de stupéfiant

Par **klalf**, le **02/06/2017** à **08:05**

Bonjour,

Je me suis fait suspendre mon permis pour conduite sous usage de stupéfiants (cannabis) pour une durée de 4 mois (3 mois de la préfecture et 1 moi par le tribunal).

Je ne suis plus sous suspension mais je n'ai toujours pas fait de visite médicale, je ne savais pas qu'il fallait que j'en demande une ayant loupé la première pour cause professionnelle. J'ai donc fait le nécessaire et j'ai reçu ma convocation. Sur cette convocation rien n'est indiqué comme quoi je dois faire des analyses sanguines ou urinaires. Donc je me demande comment se passe cette visite médicale ?

Merci pour vos futurs réponses, en vous souhaitant une bonne journée.

Par **Visiteur**, le **02/06/2017** à **09:36**

Bonjour,

Les médecins des commissions médicales ont à disposition des tests salivaires qui peuvent être réalisés lors de la visite médicale, ils demandent également des examens complémentaires à réaliser en laboratoire (test urinaire, test sanguin, voire test sur les cheveux).

Par **klalf**, le **02/06/2017** à **09:41**

Je vous remercie pour votre réponse très rapide.
bonne journée.

Par **Tisuisse**, le **03/06/2017** à **07:25**

Bonjour,

Il y aura aussi les tests psychotechniques à passer. Se renseigner en préfecture dès maintenant.